

Namur : le sauvetage financier de l'ASBL Autrement

VA
18/2/03

L'espace-rencontre namurois a reçu des promesses du fédéral de toucher rapidement ses subsides.

LE 29 JANVIER DERNIER, dans les locaux de l'ASBL *Autrement*, Joëlle Milquet, présidente du cdH, la sénatrice Clotilde Nysens et le député wallon Jacques Etienne rencontraient les membres de l'équipe de l'espace-rencontre salzinnois, ainsi que le président de la fédération francophone des espaces-rencontre. Au centre du débat, en urgence : les énormes difficultés financières de ce type de structures, lesquelles doivent aujourd'hui faire face à d'importants retards de subside.

Pour rappel, les espaces - rencontre sont ces centres qui, sur la base d'un mandat ou d'une décision de justice, ont pour mission de créer ou de restaurer un lien entre parent(s) et enfant(s) lorsque le droit aux rela-



L'ASBL *Autrement* aura ses subsides. Mais la viabilité de l'espace-rencontre passe par une clarification de son statut. Un projet de loi a été déposé par le cdH.

tions personnelles a été interrompu, est devenu conflictuel ou simplement difficile.

Personnel payé en retard

À la suite de nombreuses hésitations et négociations, la majorité des espaces-rencontre ont signé en 2000 une convention de subside avec le Ministère de la Justice en vue d'un financement direct des différents services, ces derniers étant groupés dans un projet national. C'est dans ce cadre que, actuellement, les espaces - rencontre exercent leurs activités.

Problème : les subsides promis n'arrivent pas : les 80 % d'« avance » sur l'exercice 2003 n'ont toujours pas été versés, et les soldes des années 2001 et 2002 font toujours défaut. Résultat prévisible : les ASBL

doivent faire face à de sérieux problèmes financiers. Pour l'ASBL *autrement*, indiquait son président Tanguy Auspert, « nous sommes au maximum de notre crédit-caisse. Nous avons des retards dans les paiements des cotisations ONSS, et j'ai dû transmettre une mauvaise nouvelle au personnel, expliquant que les collaborateurs seraient peut-être payés avec un mois de retard ».

Projet de loi

Le lendemain de la rencontre, Clotilde Nysens interpellait Marc Verwilghen sur le sujet en séance parlementaire. Le Ministre de la Justice répondait que les avances de 80 % pourraient être payées pour le 20 février 2003.

Plus récemment, une deuxième

bonne nouvelle est parvenue à l'ASBL, sous forme d'une lettre adressée par Johan Vande Lanotte à Verwilghen, et dans laquelle il marque son accord pour payer les soldes des 20 % relatifs aux années 2001 et 2002 (montants sont à payer sur l'article 2003). L'administration centrale de la Justice confirmait par écrit ces montants devraient être reçus dans le courant du mois d'avril 2003.

Sur le plus long terme, la sénatrice Nysens a déposé un projet de loi visant à fixer un cadre légal général pour les espaces-rencontre. Première condition pour que les institutions de ce type prétendent à un financement récurrent et puissent assurer leur viabilité au-delà des termes annuels de l'actuelle convention.

Cédric FLAMENT